

DECRET N° 2011-506 DU 1^{er} AOUT 2011

Chargeant Madame **Adidjatou Alayi MATHYS**, Ministre de l'Economie et des Finances, du lundi 25 juillet 2011 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur **Marcel Alain de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU Le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement ;
VU Le Décret n° 2011-501 du 25 juillet 2011, chargeant Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Premier Ministre, de l'intérim du Président de la République pour compter du 25 juillet 2011 ;

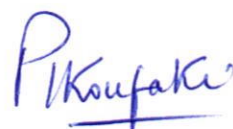
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Marcel A. de SOUZA, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, son intérim sera assuré par Madame Adidjatou A. MATHYS, Ministre de l'Economie et des Finances, pour compter du lundi 25 juillet 2011 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 1^{er} AOUT 2011

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Premier Ministre, Chargé de l'intérim



Pascal I. KOUPAKI